



N° 22.34
RAPPORT ANNUEL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le bureau dûment convoqué le 06 JUILLET
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 13 JUILLET 2022
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur ROSET Patrick

Il est exposé :

Il est présenté le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, et ne reprenant que les données dont le syndicat mixte assure la compétence.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 13 JUILLET 2022

Michel FAYET,
Président

